



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 4 août 2020 à compter de 20h00 au centre récréatif situé au 550 rue Goyette, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5; (par téléphone en vertu de l'arrêté ministériel numéro [2020-029](#) du 26 avril)

Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présente :

Andréane Gravel, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2020-08-198

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2020-08-199

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-08-200

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Un citoyen dans la salle

Le citoyen demande au conseil s'il serait possible de faire quelque chose pour mieux indiquer les détours lors des travaux de l'Avenue Champlain. Le conseil discute avec le citoyen et ils en viennent à la solution qu'on installe des panneaux de bois aux intersections problématiques afin que les entrepreneurs puissent aller installer leurs pancartes pour diriger leurs clients.

2020-08-201

4A - INSCRIPTION À DES FORMATIONS POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant qu' il est important que la Directrice générale participe à des formations ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller :

D'autoriser Madame Andréane Gravel à participer aux formations suivantes :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- La gestion financière municipale, offerte par la FQM, au cout de 440\$ plus taxes ;
- Le service à la clientèle, offerte par la FQM, au cout de 340\$ plus taxes ;
- Réussir les séances du conseil, offerte par l'ADMQ, au cout de 99\$ plus taxes.
- De prendre les fonds à même le compte de *Formation administration 02-130-00-454*, tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE

2020-08-202

4B – MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

- Considérant que Les municipalités ont reçu l'autorisation de recommencer les séances du conseil devant public ;
- Considérant que La salle du conseil à l'hôtel de ville est trop petite pour respecter la distanciation imposée par la santé publique ;
- Considérant que Le gymnase au centre récréatif est assez grand pour permettre la tenue de la séance en respectant les mesures imposées ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford de modifier le lieu de la séance ordinaire du 1^{er} septembre pour qu'elle ait lieu au Centre récréatif situé au 550 rue Goyette, et d'exiger que tous les participants portent le masque, afin de protéger la santé de tous.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de juillet 2020.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 87 652 gallons par jour durant le mois de juillet. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2020-08-203

7C- BAC DE RECYCLAGE : MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2010-02-33 CONCERNANT LE COUT DE REMPLACEMENT ET D'ACHAT D'UN BAC

- Considérant que La résolution 2010-02-33 établit qu'un bac brisé ou perdu peut être remplacé pour un montant de 85\$;
- Considérant que La résolution 2010-02-33 établit qu'un deuxième bac peut être acheté pour un montant de 85\$ si une propriété ou un commerce a beaucoup de recyclage ;
- Considérant que Le cout d'achat d'un bac de recyclage a augmenté depuis 10 ans, puisqu'il est dorénavant de 96,50\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller de charger au citoyens un montant de 100\$ pour l'achat d'un bac de recyclage.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Madame Émilie Guay Tardif, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juillet 2020.

Nombre de permis émis :	11 (dont 2 maisons neuves)
Valeur des travaux :	486 381\$

2020-08-204

9B- NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

- Considérant qu' il y a lieu de nommer les membres du CCU pour un terme de 2 ans ;
- Considérant que les membres actuels ont été approchés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU ;
- Considérant que M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant, et M. Michael Hadley souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU ;
- Considérant que M. Normand Lussier, membre du conseil, désire poursuivre son mandat au sein du CCU ;
- Considérant que Madame Linda Keddy ne désirait plus poursuivre son mandat ;
- Considérant qu' Un appel aux candidatures s'est fait par le bulletin du mois de juin 2020;
- Considérant que Madame Linda Smith a soumis sa candidature pour combler le poste vacant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que soit renouvelés les mandats de M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant, M. Michael Hadley et de M. Normand Lussier jusqu'au 2 août 2022 ;
- Que madame Linda Smith soit nommée comme membre du CCU, et ce, jusqu'au 2 août 2022 ;
- Qu'une lettre soit envoyée à Madame Linda Keddy au nom du conseil municipal pour la remercier chaleureusement de son implication dans le CCU.

ADOPTÉE

2020-08-205

9C – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA - 492 CHAMPLAIN

- Attendu que Les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande pour un permis de rénovation soumis au PIIA, situé au 492 Champlain ;
- Attendu que La présente demande vise à autoriser le remplacement de la toiture, actuellement en bardeau noir, par de la tôle, qui sera également noire
- Attendu que Les membres du CCU sont d'accord avec la demande ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande pour les travaux tels que décrits ci-dessus et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2020-08-206

9D- APPROBATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LE DOSSIER DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DÉPOSÉE PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE (DOSSIER NUMÉRO 383503 ET 413867)

- CONSIDÉRANT la demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA, les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande;

CONSIDÉRANT que la Commission a déposé son orientation préliminaire au dossier numéro 383503 et 413867 et que, pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation de la MRC, des municipalités concernées et de l'UPA;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que le Village de Hemmingford accepte l'orientation préliminaire (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) dossier numéro 383503 et 413867 telle que déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 8 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-08-207

9E – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA - 501-503 CHAMPLAIN

Attendu que Les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande pour un permis d'enseigne soumis au PIIA, situé au 501-503 Champlain ;

Attendu que La présente demande vise à autoriser le remplacement d'enseignes de la Caisse Desjardins :

Attendu que Les membres du CCU ont refusé la demande ;

Attendu que Les membres du CCU ont recommandé au conseil d'exiger des enseignes à l'aspect patrimoniale ;

Attendu que Les membres du conseil statuent que ces enseignes sont semblables à celles qui existe présentement ;

Attendu qu' Une bannière comme Desjardins peu difficilement se conformer au PIIA, étant donné que toutes leurs enseignes sont identiques à travers le Québec ;

Attendu qu' aucune enseigne ne pourra être éclairée de l'intérieur ;

Attendu que Les enseignes peuvent être éclairée par réflexion à l'extérieur à l'aide de lumière apposées en dessous ou au-dessus qui projettent une lumière sur l'enseigne, telle que le prévoit l'article 8.6 du règlement de zonage ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande pour les travaux tels que décrits ci-dessus et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

10A – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

REPORTÉE

2020-08-208

10B-PROGRAMMES FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) 2020-2025; MONTANT À RECONDUIRE EN 2021

Résolution pour cumuler l'enveloppe municipale locale

Considérant que le *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2* tel que géré par la MRC des Jardins-de-Napierville inclut une enveloppe municipale



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



locale dans le cadre du programme *Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

Considérant que l'enveloppe municipale locale, pour 2020, est de 20 000 \$ par municipalité ;

Considérant qu' il est possible pour la municipalité de cumuler ses enveloppes municipales locales jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant l'intention du conseil de ne pas engager son enveloppe municipale locale pour l'année en cours ;

Considérant que lors de la dernière date de dépôt de projets de l'année tenue par la MRC, les municipalités qui souhaitent conserver leur enveloppe annuelle pour une utilisation ultérieure, doivent adopter une résolution à cet effet et la transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville à la date prévue pour le dépôt de projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ;

QUE la municipalité du Village de Hemmingford confirme son intention de cumuler son enveloppe municipale locale 2020 aux fins d'une utilisation ultérieure ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville, au plus tard le 16 septembre 2020.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2020-08-209

11A - BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Considérant que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2019 et antérieures;

Considérant que la municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2019 au montant de 600\$ pour 6 bulletins soit un montant de 100\$ par bulletin;

Considérant que le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent pour le bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 600 \$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local, tel que prévu au budget de 2020.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2020-08-210

12 -A ANNULATION DES ÉVÈNEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS DE LOISIRS, DE CULTURE ET SPORTIF POUR LES MOIS DE D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2020

Considérant que La Santé publique conseille de ne pas tenir d'évènement public au moins jusqu'au 31 août 2020 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant que La propagation de la Covid-19 est encore une préoccupation importante;
- Considérant qu' Une directive claire doit être donnée aux citoyens et à l'administration municipale concernant la tenue d'évènement ;
- Considérant que La location de salles et l'accès au centre récréatif pour des groupes qui louerait le REC comporterait des responsabilités sanitaires importantes pour la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal d'annuler la tenue de tout évènement de loisir, de culture ou de sport, organisé par la municipalité ou en collaboration avec celle-ci, et d'annuler toute réservation du centre récréatif par des groupes pour des évènements privés ou publics, pour tous les espaces publics intérieur et extérieur de son territoire, pour les mois d'août et de septembre. Cela ne concerne pas les cours organisés par le département des loisirs pour la programmation de l'automne, puisque les activités en petits groupes pourront être tenu dans le respect des règles sanitaires.

ADOPTÉE

2020-08-211

12 -B INSTALLATION D'ENSEIGNES POUR QUE LES PRODUCTEURS AIENT APPOSER LEURS ENSEIGNES DE DIRECTION

- Considérant que Les travaux sur l'Avenue Champlain ont débuté ;
- Considérant que Plusieurs enseignes de détours ont été implantées ;
- Considérant que Des producteurs ont approché la municipalité pour avoir un outil pour apposer des enseignes afin qu'ils indiquent à leurs visiteurs les détours à prendre ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de fabriquer et d'installer des panneaux de bois afin que les producteurs puissent installer leurs enseignes. Conformément aux règlements du MTQ, ces enseignes ne seront pas visibles à partir des routes numérotées.

2020-08-212

12 -C MANDAT POUR LA RÉCUPÉRATION DE TPS-TVQ SUPPLÉMENTAIRE PAR ÉTHIER AVOCAT INC.

- Considérant l'offre de service de Me Jacques Éthier, avocat fiscaliste, de la firme Éthier Avocats inc., visant à analyser le système de taxes à la consommation reliée à la TPS et la TVQ dans le but de réclamer, s'il y a lieu, des sommes dues;
- Considérant que la Municipalité versera à Éthier avocats inc. pour le travail exécuté une commission équivalente à 25 % des montants récupérés, plus les taxes;
- Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat,

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers

- Que le contrat pour l'analyse du système de taxes à la consommation soit octroyé à Éthier avocats inc. selon l'offre de service soumise;
- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-08-213

12 -D ÉVÈNEMENT « HEMMINGFORD WILD CARD SHOW »

- Considérant que La troisième édition du 'Hemmingford Wild Car show' se fera cette année en version virtuelle sur la page Facebook de l'évènement ;
- Considérant que Les organisateurs de l'évènement demandent le support financier des municipalités de Hemmingford afin d'acheter des cartes cadeaux des



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



entreprises de Hemmingford pour les remettre aux gagnants du Car show ;

Considérant qu' Il est important que l'évènement ait lieu pour assurer la continuité du Car show ;

En conséquence, il est proposé résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit

- D'autoriser le paiement d'une aide financière au montant de 1 000\$ pour l'achat de cartes cadeaux. Cependant, les cartes cadeaux achetées avec cet argent doivent absolument provenir d'entreprises qui sont situées à Hemmingford ;
- Le titre de l'évènement doit obligatoirement mentionner Hemmingford, par exemple "Hemmingford carshow" ;
- Les organisateurs de l'évènement devront présenter un rapport financier qui démontre quelles ont été les sources de revenus et les dépenses de l'évènement ;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande le remboursement de la part du Canton de Hemmingford (700\$) lors du paiement de la Quote-part Loisirs et Culture, et ce lors du processus de fin d'année 2020.

ADOPTÉE

2020-08-214

12 -E CONGÉDIEMENT D'UNE MONITRICE DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Considérant que Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports des interventions qui ont été faits auprès de la monitrice Shay Lipensky ;

Considérant que La monitrice n'a pas répondu de manière satisfaisante aux obligations qui incombent à son poste ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de congédier la monitrice du camp de jour municipal Shay Lipensky, et ce, effectif à partir de jeudi le 6 août 2020 à 16h. Toutes les indemnités prévues par la loi lui seront payées.

ADOPTÉE

2020-08-215

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 AOÛT 2020

Considérant que Mme Andréane Gravel, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 4 août 2020, soit dans le budget 2020, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 7 juillet au 4 août 2020 soient acceptés au montant de 157 543.23\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 4 août 2020 soient payés au montant de 193 518.23\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2020-08-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 8h22

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice Générale et Secrétaire Trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 août 2020.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 août 2020 à compter de 17h00. La séance du conseil se tient au Centre récréatif situé au 550 rue Goyette au Village de Hemmingford.

Sont présent(e)s:

M. Drew Somerville, maire;

M. Normand Lussier, conseiller n° 1;

M. Howard Silverman, conseiller n° 5; (par téléphone en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril)

Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Luc Guérin, conseiller n° 2;

M. Christopher Hill, conseiller n° 3;

M. Roy Catto, conseiller n° 4;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h00 M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire.

2020-08-217

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

2020-08-218

2 – TRAVAUX RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN : MODIFICATION DE LA DIMENSION DES TUYAUX D'AQUEDUC

Considérant que lors de la conception des plans pour la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain, la firme Avizo a indiqué que la dimension des tuyaux d'aqueduc serait de 150 mm (6 pouces) ;

Considérant que la Municipalité avait spécifié qu'elle voulait des tuyaux de 200 mm (8 pouces) ;

Considérant que les tuyaux d'aqueduc de la rue Frontière sont également de 200 mm ;

Considérant qu'il est nécessaire que les tuyaux soient de 200 mm sur l'avenue Champlain ;

Considérant que cela entraîne des coûts supplémentaires estimés à 44 377,52 \$;

Considérant que les coûts réels supplémentaires seront soumis dans un décompte progressif;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les frais supplémentaires estimés tel que mentionné ci-haut pour installer des tuyaux d'aqueduc de 200 mm entre *Bouchard et la Route 219* et entre *la Route 219 et Industriel*.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-08-219

3 – FACTURE 13931 DE PLOMBERIE ML POUR LES RÉPARATIONS AU 560 AVENUE CHAMPLAIN

- Considérant que la firme Gest-Eau a branché le 560, avenue Champlain sur le réseau d'aqueduc temporaire ;
- Considérant que le propriétaire a suivi les instructions de la firme Gest-Eau et a laissé couler l'eau au moins 1h30 ;
- Considérant que ce faisant, il a probablement malencontreusement siphonné le réseau Somerville, ce qui fait en sorte qu'il a ramassé tous les débris stagnants et donc qu'il a eu beaucoup de boue dans ses tuyaux ;
- Considérant que cela a complètement bouché la plomberie de la maison ;
- Considérant que la Municipalité a fait appel à Plomberie ML pour effectuer des travaux d'urgence pour que la résidence soit alimentée en eau ;
- Considérant que la facture s'élève à 855,56 \$ incluant les taxes ;
- Considérant que cette situation a été causée par le réseau temporaire installé par la municipalité et cela aurait pu arriver à n'importe quel citoyen ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer la facture du plombier et de prendre les fonds à même le compte 03-010-04-721 réservé aux travaux de l'avenue Champlain.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2020-08-220

4 – MANDAT DHC AVOCAT POUR UNE OPINION JURIDIQUE SUR LA RÉCLAMATION DE FRAIS ENGENDRÉS PAR UNE ERREUR

- Considérant que lors de la conception des plans pour la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain, la firme Avizo a indiqué que la dimension des tuyaux d'aqueduc serait de 150 mm (6 pouces) ;
- Considérant que la municipalité avait spécifié qu'elle voulait des tuyaux de 200 mm (8 pouces) ;
- Considérant que cette erreur a entraîné des coûts pour la Municipalité, en pièces, transport et main-d'œuvre ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De demander à la firme DHC Avocats d'émettre une opinion juridique sur la possibilité de réclamer des frais engendrés par une erreur commise par la firme Avizo.

-D'autoriser la directrice générale à transmettre aux avocats les documents nécessaires pour l'analyse de ce dossier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-08-221

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil du Village de Hemmingford que la séance est levée à 17h05.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 12 août 2020.